

Les renouées asiatiques : une plante envahissante bien installée dans notre vallée

Les renouées asiatiques sont des plantes exotiques envahissantes qui colonisent principalement les berges des cours d'eau et les terrains vagues. Elles forment rapidement des massifs denses et impénétrables, profondément enracinées, qui étouffent toute autre forme de végétation. Leur élimination est difficile une fois qu'elles sont bien implantées.

Lors de périodes de crue ou à la suite de déplacement de terre (notamment liés à des travaux), des fragments de racines ou des rhizomes peuvent être arrachés et transportés vers d'autres zones. Ces morceaux, une fois déposés au sol, peuvent s'enraciner et former de nouvelles pousses, parfois en grand nombre, notamment dans les jardins situés près des cours d'eau.



Ces jeunes boutures, tant qu'elles ne sont pas encore enracinées en profondeur, peuvent être éliminées relativement facilement, surtout dans les **deux premières années** suivant leur apparition. Si vous en identifiez dans votre jardin, il est vivement recommandé d'agir rapidement.

Pour les retirer efficacement, arrachez-les avec l'entièreté de leur racines à l'aide d'un outil (fourche-bêche ou piochon), en veillant à ne rien laisser dans le sol. **Il suffit de quelques millimètres de rhizome pour que la plante reparte.** Les résidus doivent ensuite être placés dans un sac fermé qui peuvent être emmenés au parc à conteneurs avec les déchets verts, incinérés ou jetés avec les ordures ménagères. Il est impératif de ne pas les mettre dans le compost domestique, où la plante pourrait continuer à se développer.



Aujourd'hui, l'objectif n'est plus d'éradiquer complètement les renouées, ce qui s'avère irréaliste dans nombreuses situations, mais de limiter leur progression en préservant les zones qui en sont encore exemptes. Chaque bouture éliminée dans un jardin ou un talus est une chance de plus d'éviter la formation d'un nouveau massif.

Une fois bien établi, un massif de renouées devient extrêmement complexe à gérer. La densité et la profondeur du système racinaire exigent des moyens humains et financiers considérables. De plus, une intervention mal maîtrisée risque de fragmenter davantage les rhizomes et d'aggraver la propagation. **Il est important que savoir que les terres infestées par la renouées sont soumises à une réglementation stricte** : leur traitement est obligatoire avant tout réemploi, notamment dans le cadre de travaux ou de chantiers.

Pour en savoir plus :

Service Public Wallonie

<http://biodiversite.wallonie.be/renouees>

Contrat de Rivière Vesdre

Chrichina Bao – chrichina@crvesdre.be